



# COMMUNE DE HAUT-INTYAMON

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023**

### **PROVISOIRE**

#### **Présidence**

M. Boris Fringeli, Syndic et Président de l'assemblée, souhaite la cordiale bienvenue à toutes et à tous et remercie les participants de leur présence.

#### **Convocation**

Il rappelle le mode de convocation par insertion dans la feuille officielle n°48 du 1<sup>er</sup> décembre 2023, avis aux piliers publics dans les villages et convocation par un tout-ménage via le bulletin d'information.

Selon la loi sur l'exercice des droits politiques, article 2, les personnes ayant le droit de vote sont : a) les Suisses et Suissesses domiciliés dans la commune, b) les étrangers et étrangères domiciliés dans la commune qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins 5 ans et au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C).

#### **Scrutateurs**

Sont nommés scrutateurs Mme Nadine Fragnière et M. Jean-Marc Both.

#### **Participants**

Six personnes ne disposent pas du droit de vote, il s'agit des deux représentants du Groupe de Travail de la future ABVH, M. Jean-François Pasquier, président AICG et conseiller communal à Gruyères, M. Eric Barras, vice-président AICG et Vice-Syndic de Bas-Intyamou, ainsi que Mme Sandy Uldry, administratrice des finances, M. Xavier Schaller, journaliste à La Gruyère, M. Charles Grandjean, journaliste à La Liberté et M. Jean-Marc Chevigny.

98 participants, dont six personnes n'ayant pas le droit de vote, soit 92 votants.

#### **Excusés**

Sont excusés Mesdames et Messieurs Karine Beaud, Bernadette Fracheboud, Marie-Noëlle Beaud, Patricia et Jean Despontin, Christelle et Hugo Rey, Juliane Torrent et Jean-David Isoz.

## **Ordre du jour**

M. Fringeli fait la lecture du tractanda et propose une modification de ce dernier. Suite à une démission à la commission des naturalisations, il propose d'ajouter le point suivant « Nomination à la commission des naturalisations ». Personne ne s'y oppose, le tractanda est dès lors modifié en ce sens :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 24 mai 2023**
- 2. Approbation des statuts de l'Association intercommunale du Bassin Versant Haute-Gruyère (ABVH)**
- 3. Budget 2024**
  - a. Budget du compte de résultats**
  - b. Budget du compte des investissements**
    - i. Grand Planche A à F – CHF 540'000.-**
    - ii. RMC reprise télégestion complète – CHF 60'000.-**
    - iii. Etude seuil de la Marivue – CHF 53'000.-**
    - iv. La Tine – CHF 150'000.-**
    - v. Piste forestière Grosse Chia - tronçon 1 – CHF 79'000.-**
  - c. Rapport de la Commission financière**
  - d. Approbation du budget 2024**
- 4. Nomination à la commission financière**
- 5. Nomination à la commission des naturalisations**
- 6. Divers**

Boris Fringeli présente les trois nouveaux conseillers communaux élus depuis la dernière assemblée : Mme Céline Bouzenada Sottas qui a pris ses fonctions ce lundi 11 décembre ainsi que Messieurs Romain Castella et Marc Beaud qui ont débuté en août 2023.

### **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 24 mai 2023**

Comme indiqué dans la convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée n'est pas lu ce soir, celui-ci ayant été mis en consultation auprès de l'administration communale et sur le site Internet.

M. Fringeli demande à l'assemblée s'il y a des remarques ou observations à formuler à propos de son contenu. Aucune observation n'étant formulée, il demande à l'assemblée de se prononcer.

#### **Vote**

L'assemblée approuve le procès-verbal de l'assemblée communale du 24 mai 2023 par :

Oui : 90

Non : 0

Abstentions : 2

M. Fringeli remercie l'assemblée ainsi que la rédactrice du procès-verbal, Mme Laura Barthe.

## **2. Approbation des statuts de l'Association intercommunale du Bassin Versant Haute-Gruyère (ABVH)**

M. Pasquier, conseiller communal à Gruyères et président de l'AICG (STEP de Broc) prend la parole pour présenter la nouvelle Association intercommunale du Bassin Versant Haute-Gruyère (ABVH) qui devrait être créée l'année prochaine.

Les motifs sont les suivants :

### **Nécessité de renouvellement :**

- Les installations actuelles sont vieillissantes (inaugurées en 1987)
- La croissance démographique et industrielle
- La rationalisation (càd allègement des coûts, augmentation du rendement, professionnalisation du personnel)

### **Adaptation à l'évolution de la technologie :**

- Protection de l'environnement / Impact sur le milieu récepteur (faune et flore)
- Garantie de la qualité des ressources en eau

### **Adaptations légales :**

- LCEaux : gestion globale des eaux à l'échelle régionale
- Plan directeur cantonal (PDir) : collaboration intercommunale

La planification cantonale a débuté en 2010 par l'évaluation de l'état général des STEP existantes. En fonction des besoins de renouvellement, l'opportunité de regroupement a été priorisée.

Actuellement, l'AICG est composée de 8 communes : Bas-Intyamou, Botterens, Broc, Bulle (secteur La Tour-de-Trême), Grandvillard, Gruyères, Haut-Intyamou et Le Pâquier.

L'AECE est composée de 4 communes : Châtel-sur-Montsalvens, Crésuz, Jaun et Val de Charmey (secteurs Charmey et Cerniat).

La création de l'ABVH a pour but d'unifier les deux bassins versants en supprimant la STEP de Charmey en acheminant les eaux usées à la STEP de Broc. Pour cela, un groupe de travail composé de 8 personnes (4 de l'AECE / 4 de l'AICG), les représentants du SEN, une secrétaire et des mandataires externes (calcul clé de répartition, accompagnement juridique, bureau d'ingénieur pour la cahier des charges) a été créé.

Les statuts, convention de planification et contrat de reprise ont été soumis à l'examen du Service des communes.

M. Barras prend la parole et fait part des contraintes dues au regroupement :

### **1. Contractuelles**

- Adoption des statuts par les législatifs des 12 communes
- Reprise des actifs/passifs de l'AICG et de l'AECE par la nouvelle association (ABVH)
- Dissolution des associations AECE et AICG

### **2. Financières**

- Nouvelles clés de répartition
- Economies d'échelle

### **3. Techniques**

- Modernisation des anciennes installations existantes
- Construction d'une conduite de raccordement qui reliera Charmey à Broc, permettant ainsi de supprimer la STEP de Charmey. Cette opération sera financée par les communes de la Jogne.

La capacité totale de la STEP après agrandissement et regroupement se monte à 58'500 équivalent habitant + industries (= quantité de pollution moyenne émise par personne/industrie et par jour). Il s'agit toutefois d'un premier chiffre restant encore à affiner. Cette charge ne sera toutefois pas atteinte avant plusieurs années.

Les aspects financiers portent pour le moment sur des activités administratives et des projets :

- Les montants relatifs à la création sont supportés à parts égales par l'AECE et l'AICG, par leurs budgets de résultats.
- Les montants relatifs aux études et à la réalisation seront financés provisoirement par l'AICG, puis refacturés à l'ABVH.
- Le montant de la STEP est encore inconnu à ce jour ; il sera annoncé selon l'avancement du projet.

Les avantages non financiers concernent également les collaborateurs grâce à qui la STEP fonctionne 24/24h. Avec un collaborateur de plus, cela permettra plus de souplesse.

De 2023 à ~2030 : L'ABVH réalisera les travaux entre 2023 et ~2030, alors que l'AICG et l'AECE poursuivent leur mission d'épuration dans les STEP actuelles.

Les 3 phases de la création de l'ABVH :

1. Présenter et faire approuver la convention de planification aux assemblées de l'AECE et de l'AICG = printemps 2023 ✓
2. **Présenter et faire approuver les statuts de la nouvelle association dans les 12 communes = assemblées/conseils généraux d'automne 2023.** Ces statuts sont identiques à ceux de l'AICG mais intègrent les deux nouvelles entités.
3. Au printemps 2024, convoquer l'assemblée constitutive, présenter et faire approuver le contrat de reprise, puis faire signer les statuts à toutes les communes et les envoyer à la DIAF pour ratification par le Conseil d'Etat.

Jean-Marc Beaud souhaite savoir si la conduite sera gravitaire et fonctionnera sans pompe. M. Pasquier précise qu'il y aura un pompage au départ de la STEP. L'AECE payera la conduite de transport de Charmey à Broc et le démantèlement de la STEP de Charmey. L'ABVH payera la station de pompage de Charmey. Deux conduites parallèles, une pour Eau Sud et une qui descendra à Broc, seront réalisées. A Broc, une turbine est prévue pour les eaux avant déversement sur la STEP de Broc. Cette dernière permettra de produire de l'électricité.

Suite à la demande de Fabrice Grandjean, il est précisé qu'il n'est pas prévu de créer une installation de chauffage à distance. Le groupe de travail reste toutefois dans l'attente de propositions des bureaux d'ingénieurs.

Boris Fringeli remercie Messieurs Pasquier et Barras pour leur présentation.

**Vote**

Approbation des statuts de l'Association intercommunale du Bassin Versant Haute-Gruyère (ABVH) :

Oui : 92

Non : 0

Abstention : 0

### 3. Budget 2024

Boris Fringeli laisse la parole à Marc Beaud, nouveau conseiller communal en charge des finances.

Marc Beaud rappelle que l'exercice budgétaire 2024 est le premier avec le budget de l'année précédente et les derniers comptes approuvés sous la forme MCH2, le nouveau plan comptable.

Il y a encore quelques adaptations à faire mais le positionnement des charges et revenus est globalement correct.

Il remercie Sandy Uldry pour tout le travail effectué pour la mise en place de MCH2 notamment.

Le déroulement des explications se fait dans l'ordre des chapitres du plan comptable. Seules les différences majeures et les nouveautés seront décrites.

#### a) Budget du compte de résultats

Total des charges : CHF 8'537'255.90

Total des revenus : CHF 8'017'058.10

**Résultat (excédent de charges) : CHF 520'197.80**

Le budget 2024 est déficitaire de CHF 520'197.80, ce qui représente 6.1% du total des charges de CHF 8'537'255.90 soit au-dessus de l'ancienne limite de 5% qui ne prévaut plus avec MCH2. Il se détériore de CHF 182'158.70 par rapport au budget 2023 et de plus de CHF 1'100'000 par rapport aux comptes 2022, dopés par des revenus fiscaux importants, des subventions reçues pour les intempéries de 2021 (CHF 100'000) et une partie de la vente du bois pour la nouvelle école de Neirivue.

Marc Beaud présente une vue des charges par nature :

- Salaire du personnel communal (+2%) et effectif adapté en cours d'année en vue des défis futurs, notamment l'exploitation de la nouvelle école
- L'augmentation de l'électricité représente plus de CHF 33'000 dans les charges. Dans ce poste, cette augmentation est atténuée par la suppression du recours à des bureaux externes pour les projets et la priorisation de l'entretien des routes.
- L'amortissement du patrimoine administratif reste stable pour 2024, la nouvelle école de Neirivue sera amortie dès 2026 soit l'année après sa mise en service prévue en 2025.
- La construction de l'école de Neirivue augmente les intérêts de CHF 326'000.
- Les charges liées augmentent de presque CHF 1'000'000 par rapport à 2022. La principale raison est l'augmentation de la population de plus de 5% depuis 2020 (calcul en fonction de la population légale).
- Transports publics et formation obligatoire (primaire et secondaire)
- Social et santé explosent pour 2024.

#### 0. Administration générale

Ce chapitre comprend le législatif, l'exécutif et les services généraux. Il reste relativement stable.

- La diminution de charges entre les comptes 2022 et le budget 2024 est possible car les travaux du bâtiment de l'administration communale sont terminés.

#### 1. Ordre et sécurité publics, défense

Ce chapitre comprend la sécurité publique, la justice, les questions juridiques, le service du feu et la défense.

- Augmentation de la participation aux services des curatelles (+ CHF 24'644.32)

## 2. Formation

Ce chapitre comprend la scolarité obligatoire, les écoles spécialisées et la formation professionnelle initiale.

- Augmentation des charges de la scolarité obligatoire de 11% (CHF 119'755.90) liée notamment à l'augmentation de la population et l'augmentation initiale de la charge
- Augmentation des charges de notre part aux institutions spécialisées (CHF 21'201.80)
- Charges d'entretien de la nouvelle école de Neirivue (CHF 28'081.10). Il s'agit essentiellement du salaire du personnel d'entretien qui a déjà été engagé.
- Les coûts liés à l'exploitation des écoles actuelles ont été comptabilisés sur 12 mois. L'entretien de ces immeubles destinés à la vente est réduit au minimum pour 2024.
- Augmentation des charges de l'AES (CHF 26'963.15) qui connaît un succès grandissant
- Augmentation de notre participation au cercle scolaire (CHF 45'311.35) en raison du nombre d'élèves grandissant ainsi que l'augmentation générale des prix liés à l'inflation
- Augmentation des charges des transports scolaires (CHF 32'948.05) dû aux élèves qui se rendent à l'école à Villars-sous-Mont

Marc Beaud rappelle à Félix Pythoud que le nouveau cercle scolaire comprend les communes de Bas-Intyamou, Grandvillard et Haut-Intyamou. Grandvillard est en charge de l'administratif.

## 3. Culture, sports et loisirs

Ce chapitre comprend le subventionnement des activités culturelles et les infrastructures de sports et loisirs.

- Augmentation des charges d'exploitation de la halle de Neirivue (CHF 10'586.05) en raison principalement de l'augmentation du prix de l'énergie
- Construction de la place de jeux de Lessoc (CHF 39'000)

## 4. Santé

Ce chapitre comprend les hôpitaux, les EMS, les soins ambulatoires, la prévention et la santé publique.

- Augmentation des charges liées aux EMS de plus de 16% (CHF 59'195.45)
- Augmentation des charges liées aux soins à domicile et proches aidants de 25% (CHF 55'557.00)
- Augmentation des charges liées au service d'ambulances de la Gruyère de CHF 14'690.70

## 5. Prévoyance sociale

Ce chapitre comprend les assurances maladie, accident, invalidité, vieillesse et survivants, le chômage, les logements sociaux, l'aide sociale et le domaine de l'asile.

- Augmentation des charges liées aux institutions pour personnes handicapées de 6.2% (CHF 28'165.65)
- Augmentation des charges liées à notre participation au service social de la Gruyère de 7.2% (CHF 15'023.00)

## 6. Trafic et télécommunications

Ce chapitre comprend les routes communales et les transports publics.

- En regard avec le budget 2023, le poste entretien des routes diminue de CHF 94'000. Une priorisation est appliquée dans l'entretien.
- Des projets d'amélioration notamment de l'éclairage public sont reportés.
- Annulation ou report d'achat d'infrastructures destinées à l'entretien des routes
- Augmentation de notre participation aux dépenses cantonales liées aux transports publics de 45% (CHF 24'213.00) : l'offre cantonale en transport public s'étend.

## 7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Ce chapitre comprend l'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées, la gestion des déchets, les aménagements, la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire.

- Les coûts relatifs aux charges de l'approvisionnement en eau sont stables. Attribution de CHF 170'000 à la réserve
- Diminution des charges liées au traitement des eaux usées car moins de travaux sont prévus pour 2024. Aucun prélèvement à la réserve n'est prévu.
- Extension des horaires de la déchetterie
- Les coûts liés aux ouvrages de protection augmentent de CHF 35'000 par rapport aux comptes 2022, les travaux pour l'endiguement du Torrent à Lessoc et de la Marive à Albeuve en sont les principales raisons. CHF 19'000 de subvention attendus
- Entretien minimal des cimetières
- Frais liés au PAL limités car en cours de finalisation

## 8. Économie publique

Ce chapitre comprend l'agriculture, la sylviculture, le tourisme, l'industrie, l'artisanat et les commerces.

- Mise en place de la Corporation forestière Moléson (CFM) (+ CHF 78'848). Dans les prochaines années, la CFM devrait amener des revenus à la commune
- Charges d'entretien des chemins et sentiers restent stables avec une légère augmentation des frais d'entretien des sentiers ; les fréquentes intempéries mettent à mal la sécurité de nos chemins.

## 9. Finances et impôts

Ce chapitre comprend les impôts, la péréquation financière intercommunale et l'administration de la fortune et de la dette (immeubles du patrimoine financier).

- L'augmentation importante des charges est liée à la charge d'intérêt de la construction de l'école de Neirivue pour CHF 328'000 ; les charges d'intérêt seront transférées dans le chapitre formation dès 2025.
- Du côté des revenus, la prévision des rentrées fiscales est prudemment optimiste. Les rentrées fiscales sur les personnes physiques augmentent de CHF 144'000, ceci est lié à l'augmentation de la population.
- La prévision des rentrées fiscales sur les personnes morales est réduite de CHF 50'000 ; en effet, l'inflation généralisée nous contraint à la prudence sur les bénéficiaires des entreprises.
- Du côté de la contribution immobilière, les nouvelles constructions augmentent les rentrées de CHF 30'000. En revanche, les droits de mutation sont revus à la baisse en raison d'une nouvelle loi qui offre des rabais pour l'acquisition d'un premier bien dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Péréquation financière reste stable à CHF 678'000 (argent reçu du canton)
- L'entretien des bâtiments pressentis à la vente en 2024 est réduit au maximum.

Marc Beaud laisse la parole à Nicolas Haymoz pour la présentation d'un investissement prévu pour un immeuble du patrimoine financier, il s'agit uniquement d'une annonce qui ne fait pas l'objet d'un vote.

### **La Chêveresse**

Le chalet étant classé, il est soumis à l'arrêté relatif à la conservation du patrimoine architectural alpestre et au plan directeur de la Gruyère qui vise à conserver les chalets d'alpage dignes d'intérêt et à maintenir vivante la tradition du tavillonnage.

Le toit du chalet est couvert de bardeaux d'Eternit. Avec le temps, ils sont devenus cassants et la toiture ne protège plus la charpente ; l'accès au toit est dangereux.

Coût total sans subvention : CHF 120'000.-

Subventions cantonale et fédérale : 20% (au lieu des 13% habituels) + 20% - confirmées

Subvention Fonds suisse pour le paysage : 15% - décision après travaux

Marc Beaud présente une vue synthétique des charges. Le budget 2024 est largement déficitaire : les phénomènes externes tels que les charges liées pèsent lourd. La construction de l'école, les charges en personnel et en énergie représentent une grande partie de l'accroissement du déficit. Malgré l'augmentation de la population, les revenus fiscaux ne couvrent que partiellement l'augmentation des charges.

Selon les règles en vigueur, le déficit est acceptable. 2024 est une année de transition avec une superposition de charges. Le Conseil communal a mis sur pied un plan pour contrebalancer l'augmentation des charges et réduire au maximum le déficit. Ce plan s'axe autour de la vente de bâtiments du patrimoine financier, de certaines écoles actuelles, une diminution du coût des transports scolaires et l'adaptation des ressources attribuées aux tâches de la commune.

#### **b) Budget du compte des investissements**

Marc Beaud laisse la parole à Nicolas Haymoz pour la présentation de différents investissements.

#### **I. Grand Planche A à F**

Conduite d'eau potable, secteur Grand'Planches à Neirivue

Cette conduite d'eau prioritaire relie le Puits de l'Ile à la station de pompage de Chabloz Derrey. Elle est en mauvais état et nécessite de fréquentes réparations. Ce chantier permettra le raccordement optimal de la nouvelle école.

Crédit demandé : CHF 540'000

Subventions confirmées : CHF 132'570

Félix Pythoud demande si ce montant est prélevé à la réserve. Boris Fringeli rappelle que la réserve n'est pas un compte avec de l'argent dédié à ces travaux ; la commune devra donc quand même emprunter. Les taxes de l'eau sont utilisées uniquement pour les travaux relatifs à l'eau et les taxes d'épuration seulement pour les travaux relatifs à l'épuration.

En réalité il ne s'agit pas d'une réserve mais la nomenclature veut qu'il se nomme ainsi. Avec MCH2, cette rubrique se nomme désormais « Financement spécial ».



## **II. RMC reprise télégestion complète du réseau d'eau**

Le réseau d'eau potable est géré par des automates à distance situés au local du feu d'Albeuve, qui est désormais loué au bataillon Sud Fribourgeois. Les automates et le PC de commande doivent être remplacés dans le cadre de l'entretien préventif. Le PC sera déplacé dans le bâtiment de l'administration.

Mandat est donné à la maison RMC Tableaux SA de mettre à jour l'ensemble de la télégestion. Le remplacement global assurera une bonne compatibilité du matériel et du logiciel.

Le crédit demandé se monte à CHF 60'000.

## **III. Etude du seuil de la Marivue**

La barre de béton qui crée une chute à l'embouchure de la Marivue dans la Sarine menace de s'effondrer. Le plan directeur de la Sarine prévoyant sa suppression, il n'est plus possible de la maintenir.

Un avant-projet du bureau Ribi SA a déjà permis le choix d'une variante en concertation avec le SEn, le SFN, la fédération fribourgeoise des sociétés de pêche, Groupe E, WWF Fribourg, Pro Natura Fribourg et PNR Gruyère Pays-d'Enhaut. La variante en question prévoit la création d'une rampe, supprimant le seuil et laissant la Marivue rejoindre la Sarine dans son ancien cours.

Le présent mandat a pour but de finaliser le projet jusqu'à sa mise à l'enquête. La commune assume le rôle de maître d'œuvre.

Le crédit d'étude se monte à CHF 53'000 jusqu'à la mise à l'enquête du dossier. Le projet complet est estimé à CHF 1'000'000 mais il s'agit d'une opération neutre pour la commune : comme il s'agit d'une renaturation, ce projet est subventionné à hauteur de 95%. Le PNR s'engage à trouver un financement pour payer la part de la commune.

Jean-Luc Schneider souhaite savoir à qui incombe les CHF 53'000. Nicolas Haymoz précise que ce montant est à charge de la commune pour le moment mais sera soumis à subvention par la suite. Le remboursement intervient après les travaux.

## **IV. Mesures de protection contre les crues de la Tine**

Le ruisseau de la Tine et le ruisseau de Momont se rejoignent en amont de la ferme de La Tine et sont canalisés sous la route cantonale, la rue de Plaisance et rejoignent la Sarine. La capacité du tube étant insuffisante, les habitations du quartier de Plaisance sont régulièrement inondées. En cas d'embacle, la route et la voie TPF seraient coupées longuement.

Les eaux pluviales qui proviennent de la route cantonale et de la voie TPF sont actuellement collectées dans ce canal ce qui aggrave encore la situation en cas de fortes précipitations, raison pour laquelle le Canton et les TPF ont accepté d'intégrer le projet.

Le crédit d'étude se monte à CHF 150'000 jusqu'à la mise à l'enquête. Clé de répartition fixée à 45% à charge du canton (SPC), 45% à charge des TPF et 10% restants à la Commune. Une subvention fédérale minimale accordée de 60% pourrait être accordée (pas encore confirmée).

Nicolas Haymoz rappelle que l'espace réservé aux eaux mis en place par le canton découle de l'application cantonale de la loi fédérale sur la protection des eaux de 2011 modifiée suite à l'initiative « Eaux vivantes ».

Selon l'étude hydrologique, le projet prévoit deux secteurs qui collecteront l'eau en amont de la route ; ils passeront sous la route cantonale, une rampe en enrochement et rejoindront l'espace réservé aux eaux pour arriver le long de l'usine Beaud Cuisines et la rue des Perreys. L'eau repartira dans les champs où il faudra faire de petites modifications pour la contenir.

Félix Pythoud demande si le trait en jaune sur le graphique est prévu en surface. Si la commune n'évacue pas cette eau, il bloquera son évacuation. Nicolas Haymoz explique qu'il s'agit d'un espace réservé aux eaux qui passera en sous-terrain avec une chaussée drainante. L'objectif est de réaliser les travaux durant la coupure de trafic TPF liée aux travaux des gares de Neirivue et d'Albeuve en 2026.

Eric Pythoud demande si le ruisseau est prévu à ciel ouvert ou s'il s'agit d'une conduite souterraine ? Nicolas Haymoz indique qu'il s'agit d'un cordon avec une petite bosse. Le projet étant au stade des discussions, Eric Pythoud sera consulté en temps utiles.

Fabrice Grandjean demande si le terrain en zone inondable demeure en zone à bâtir. Nicolas Haymoz précise que pour le moment le terrain est inconstructible puisqu'il se trouve en zone inondable. Par contre, lors d'un prochain PAL ou lors d'une mise en zone séparée avec mise à l'enquête, il sera possible d'avoir une partie en zone à bâtir.

Vincent Grangier demande s'il s'agit d'un ruisseau actuellement sous terre qu'on va mettre à ciel ouvert. Nicolas Haymoz indique que non. Le tube actuel est suffisant pour les eaux collectées sur Albeuve. Ce qui pose problème, c'est l'eau provenant de l'autre côté de la route qui surcharge le tuyau.

Jean-Marc Beaud précise qu'il s'agit d'une cunette et non d'un tuyau, soit un faux ruisseau. Selon lui on ne pourra plus exploiter ces terres. Nicolas Haymoz indique que visuellement ça ne se verra pas.

Max Pythoud estime que rien n'a besoin d'être fait après la route, à hauteur de l'usine Beaud Cuisines. Nicolas Haymoz indique qu'il n'y aura rien dans les champs. Max Pythoud précise que s'il y a quelque chose dans les champs, ils se battront.

Vincent Grangier rappelle que quand une zone se trouve dans les espaces réservés aux eaux, il y a compensation écologique avec interdiction de fumure etc. Il s'agit d'une loi fédérale.

## **V. Piste forestière de la Grosse Chia – tronçon 1**

La piste forestière de la Grosse Chia présente une forte dégradation de la couche d'usure et du système d'évacuation des eaux. Il s'agit de la route qui part depuis l'usine électrique à Montbovon jusqu'au Creux de l'Enfer. Des travaux seront également exécutés dans les forêts pour éliminer des arbres bostrychés.

L'investissement se monte à CHF 62'797. Environ CHF 15'000 de travaux ne sont pas subventionnés pour la remise en état d'un caisson qui a cédé au printemps dernier.

Subvention : CHF 36'678.-

Montant à charge de la Commune : CHF 26'119.-

Le projet a pour but de maintenir l'état de la desserte afin de pérenniser les exploitations agricoles et forestières. Une desserte fonctionnelle permet de faciliter les interventions en faveur des changements climatiques et d'améliorer la capacité de réaction lors de feux de forêts.

Bernard Fragnière demande si les travaux sur le caisson sont subventionnés. Romain Castella précise que non car le SAGRI ne considère pas le subventionnement de ce tronçon étant donné l'existence d'un autre passage agricole plus loin.

Fabrice Grandjean se rappelle que le tapis de la route a été refait il n'y a pas si longtemps. Boris Fringeli confirme que la route a été refaite il y a déjà 20 ans. Les véhicules empruntant cette route sont lourds et les nombreuses intempéries n'ont pas amélioré son état.

Daniella Pasquier demande si le financement de ces investissements se fait par les fonds propres ou par un emprunt. Boris Fringeli précise que certains pourront être absorbés et d'autres feront l'objet d'emprunts.

c) Rapport de la commission financière

Robert Verschuur fait lecture du rapport de la Commission financière au sujet du budget 2024.

La commission financière s'est réunie le 28 novembre, afin d'examiner le budget du compte de résultats 2024 et les nouveaux investissements proposés.

**Budget du compte de résultats 2024 :**

Le budget préparé par le Conseil communal présente un déficit de CHF 520'197.80.

En effet, les charges liées ne cessent d'augmenter, ce qui péjore notre budget. Le conseil communal a fait un gros travail pour prioriser les dépenses. Cela induit un entretien minimum de certains bâtiments et infrastructures de notre commune.

Malgré tout, le déficit ne peut pas être évité. Afin de pouvoir réduire les charges financières à venir (principalement l'amortissement et les intérêts liés à la nouvelle école), la trésorerie devra être améliorée et, dans ce but, des biens immobiliers devront être cédés.

La commission financière a reçu toutes les explications et justifications utiles à la compréhension de ce budget. De ce fait, nous vous invitons à l'approuver tel que présenté.

**Budget des investissements, financement :**

La commission financière a également pris connaissance des nouveaux investissements prévus :

- a. Travaux pour l'approvisionnement en eau, secteur Grand Planche - CHF 540'000
- b. Reprise de la télégestion complète RMC - CHF 60'000.-
- c. Etude du seuil de la Marivue - CHF 53'000.-
- d. Travaux d'endiguement de la Tine - CHF 150'000.-
- e. Piste forestière Grosse Chia, tronçon 1 - CHF 79'000.-

Du point de vue de la Commission financière, ces investissements sont raisonnables et justifiés. Nous vous proposons de les accepter tels que présentés.

Nous remercions vivement la caissière, Mme Uldry, pour le travail fourni ainsi que Marc Beaud, nouveau conseiller communal en charge des finances pour son investissement dans la préparation de ce budget.

d) Approbation du budget 2024

**Vote**

L'assemblée approuve le budget du compte de résultats de la commune de Haut-Intyamou par :

Oui : 91

Non : 0

Abstention : 1

**Vote**

L'assemblée approuve l'investissement pour Grand-Planches A à F d'un montant de CHF 540'000 par :

Oui : 92

Non : 0

Abstention : 0

**Vote**

L'assemblée approuve l'investissement pour la télégestion du réseau d'eau d'un montant de CHF 60'000 par :

Oui : 91

Non : 0

Abstention : 1

**Vote**

L'assemblée approuve l'investissement pour l'étude du seuil de la Marivue d'un montant de CHF 53'000 par :

Oui : 91

Non : 0

Abstention : 1

**Vote**

L'assemblée approuve l'investissement pour le projet en vue de mesures de protection contre les crues de la Tine d'un montant de CHF 150'000 par :

Oui : 59

Non : 8

Abstentions : 25

**Vote**

L'assemblée approuve l'investissement pour le projet de la réfection de la piste forestière Grosse Chia – tronçon 1 d'un montant de CHF 79'000 par :

Oui : 85

Non : 0

Abstentions : 7

**Planification financière**

Marc Beaud présente la planification financière jusqu'en 2028. Comme le montre la courbe rouge, les résultats des prochains exercices seront tous déficitaires. L'école de Neirivue impacte les charges avec un intérêt de plus de CHF 280'000 dès 2024 et un amortissement de presque CHF 500'000 dès 2026.

Pour diminuer les charges, la vente de bâtiments est prévue pour un montant estimatif de CHF 2'000'000, ce qui est prudent.

Le projet de vente des bâtiments est en cours de réalisation. Les charges d'entretien sont diminuées dès 2025.

Les charges liées augmentent de 1% dès 2025, ce qui est très optimiste. La diminution des frais des transports scolaires soulage les charges de presque CHF 200'000 dès 2025.

Du côté des revenus, une évaluation entre le réaliste et l'optimiste prévaut sur les revenus fiscaux soit 1 % d'augmentation chaque année.

Les autres sources de revenus comme la péréquation financière ou les différentes taxes sont estimées aussi avec 1% d'augmentation

Max Pythoud souhaite savoir s'il y a des choses à modifier pour que les charges soient moins élevées. Marc Beaud confirme que la planification financière est établie sur la base des éléments connus. Les chiffres doivent être réalistes, voire pessimistes, et parfois on peut avoir une bonne surprise. Certaines charges liées sont incompressibles – celles décidées par la Commune représentent entre 25 et 30 % du total des charges. Il est nécessaire d'optimiser tout ce qui peut l'être. Les finances communales vont subir un climat austère ces prochaines années. Le Conseil communal travaille pour corriger cela au maximum. Une solution qui pourrait aider la commune est la fusion avec d'autres communes ou au niveau du district. Notre commune accumule beaucoup de charges avec peu de revenus.

Bernard Fragnière s'interroge sur la situation de la commune en 2028. Marc Beaud précise qu'aucune augmentation des impôts n'est prévue à ce jour. Une augmentation d'impôt ne suffirait pas à combler le déficit ; il faut imaginer d'autres sources de revenus afin d'appréhender sereinement les prochaines décennies.

Danielle Pasquier se demande si des investissements sont encore possibles. En dehors des investissements eau et eaux usées, la capacité financière est très limitée. La commune disposera d'un immeuble flambant neuf en 2025 et la contrepartie est là.

Joël Rey précise que le coût exorbitant de l'école péjore les futurs exercices comptables. Marc Beaud précise que des améliorations pourront être faites, avec des moyens limités. La formation et les écoles sont des postes importants pour une commune, de manière générale.

Boris Fringeli précise que, comme lu dans la presse, la ville de Bulle se trouve aussi dans une situation difficile. Pour lui il y a un problème à relever au niveau de la péréquation cantonale. La commune serait mieux lotie avec une péréquation revue en faveur des communes qui n'ont pas la chance d'avoir de grands contribuables.

Bernard Fragnière relève la subvention cantonale pour l'école à CHF 500'000 qu'il trouve très basse et se demande s'il n'y a pas moyen d'intervenir pour obtenir plus peut-être via les députés.

Christine Sauterel suggère de s'adresser à la Commune de Bellegarde qui détient une liste importante d'organismes attribuant des subventions ; il n'y a pas que la Patenschaft.

#### **4. Nomination à la commission financière**

Suite à l'élection de Marc Beaud au Conseil communal, ce dernier doit être remplacé au sein de la Commission financière. La candidature de Mme Lisa Beaud est proposée. Cette dernière a participé à la séance de présentation du budget avec une voix consultative. Pour mémoire, c'est l'assemblée communale qui élit les membres de la commission financière.

##### **Vote**

Approbation de la candidature de Madame Lisa Beaud à la Commission financière :

Oui : 91

Non : 0

Abstention : 1

Boris Fringeli remercie Lisa Beaud pour son engagement.

#### **5. Nomination à la commission des naturalisations**

Suite à la démission de Mme Dorothee Gurtner qui siégeait à la Commission des naturalisations, le Conseil communal propose la candidature de Mme Juliane Torrent pour la remplacer. Elle est absente ce soir mais a d'ores et déjà confirmé son intérêt à la fonction.

##### **Vote**

Approbation de la candidature de Madame Juliane Torrent à la Commission des naturalisations :

Oui : 92

Non : 0

Abstention : 0

Boris Fringeli remercie Juliane Torrent pour son engagement, ainsi que Dorothee Gurtner pour les trois ans passés dans cette commission.

## **6. Divers**

### **École de Neirivue**

Comme indiqué lors de la présentation des budgets, le chantier de l'école à Neirivue accumule un retard de 6 à 7 semaines notamment dû aux intempéries de ces dernières semaines mais aussi à divers éléments tel que l'accident d'un camion.

Ce report permettra de terminer les travaux et faire entrer tous les élèves en même temps à la rentrée de janvier 2025, pour toutes les classes, y compris celles situées dans le bâtiment de l'accueil extrascolaire.

### **Transports scolaires**

Suite à la communication de changements dans les transports scolaires qui interviendront en janvier prochain, il a été demandé par M. Quentin Chevigny de Lessoc de pouvoir intervenir dans le cadre de l'assemblée de ce soir. Cette demande ayant été formulée par écrit et dans les délais, le Conseil communal y répond favorablement.

Avant de donner la parole à Quentin Chevigny, le Conseil communal souhaite rappeler les faits historiques importants :

- Depuis plusieurs années déjà, et ce même avant le projet de construction de l'école de Neirivue, nous avons réfléchi au passage à la ligne quant aux transports scolaires.
- Depuis 2016, la nouvelle loi scolaire a fait basculer la charge des transports scolaires du canton aux communes. Cette charge (CHF 300'000.- par année) est extrêmement lourde pour notre commune.
- Lorsque nous avons mandaté les TPF pour reprendre les transports scolaires communaux, nous avons toujours été en partenariat pour privilégier les transports par les lignes existantes, dès que cela est possible. D'ailleurs, les TPF ne mettent en place un transport par bus scolaires propres que dans le cas où c'est impossible par les transports publics.
- Nous avons toujours communiqué qu'avec la nouvelle école, les transports se feraient par le train. D'ailleurs, la diminution des frais de transports a été dans l'argumentaire pour la nouvelle construction à Neirivue.
- Depuis une année, nous avons régulièrement rencontré les TPF, et nous sommes parvenus à l'opportunité de passer à la ligne en deux étapes, à savoir au changement d'horaire de ce 10 décembre (ajourné après le camp de ski pour des raisons pratiques) pour les élèves de 5H à 8H, qui ont l'école à Neirivue, et à l'inauguration de la nouvelle école pour tous les élèves.
- Par le mot du syndic dans le bulletin communal de ce mois de novembre, nous informions que les élèves de 5H à 8H se rendraient à l'école en train depuis janvier 2024.
- Le 27 novembre dernier, nous avons eu une séance avec les TPF, qui nous ont présenté leur projet. Avec de menues corrections, ce projet a été avalisé par le Conseil communal puis communiqué le plus vite possible aux parents par le biais du secrétariat d'école.

Un point est crucial et concerne tant les parents, les élèves, les TPF que le Conseil communal : il s'agit de la sécurité. Il est bien clair que nous n'allons pas passer du bus scolaire au rail sans nous soucier de l'aspect sécuritaire, qui est notre priorité à toutes et tous.

Dans le courrier d'information adressé aux parents, il est stipulé que les parents sont responsables de leur enfant jusqu'à ce qu'il soit dans le train. C'est exactement la même chose actuellement pour le bus scolaire. Il n'y a donc pas de changement fondamental à ce sujet. Par contre, il est vrai que, dès lors que les Lessocois sont pris en charge de la fontaine à la gare par un bus scolaire, le transbordement bus-train est de la co-responsabilité de la commune et des TPF. Il en va de même pour le trajet à pied entre la gare et l'école de Neirivue. Dans ces deux cas, nous organisons une surveillance et un accompagnement.

La semaine après le camp de ski, des accompagnateurs des TPF seront présents en gare de Montbovon et dans les trains, et les conseillers communaux se sont réparti la tâche d'être présents sur les quais de nos différentes gares. Si des mesures complémentaires doivent être prises concernant la sécurité, elles le seront. Par ailleurs, rendez-vous est pris avec les TPF pour optimiser la sécurité aux haltes de Lessoc, Albeuve et Neirivue dans l'attente de la mise aux normes des quais.

Nous sommes conscients que le changement est important, mais nous sommes convaincus qu'il va bien se passer. De fait, nous comptons beaucoup sur la participation et la collaboration des parents pour que cette transition se passe de manière harmonieuse.

Un groupe de citoyens a écrit une lettre à la Préfecture avec une copie à la commune. Dans ce qui vient d'être dit, Boris Fringeli a déjà répondu à un certain nombre de points. Aussi, il laisse la parole à Monsieur Quentin Chevigny.

Quentin Chevigny se fait porte-voix des citoyens ayant signé le courrier qu'il a rédigé. Ce qui l'a motivé à agir c'est la rapidité avec laquelle la décision a été prise. En effet, il y a eu une annonce dans le bulletin d'information faisant part d'une « exception pour les Lessocois » puis une communication via Klapp qui n'est pas un canal officiel pour une communication de la Commune.

Il est bien conscient que tout le monde ne ressent pas cette urgence de la même façon, comme pour les habitants d'Albeuve où la gare est plus proche. Il rappelle que la gare de Lessoc est totalement décentrée à quelques 800 mètres du village et pose des questions de sécurité (pas de trottoir, virage serré sans visibilité...). Il y a déjà eu une pétition il y a une année qui n'a pas eu d'effet à ce jour, à part la mise en place de bus pour atteindre la gare.

Il précise que ce courrier a fait état de décharge émotionnelle permettant de dire ce qu'ils avaient sur le cœur et ils aimeraient être entendus et ne pas se voir répondre des promesses en l'air. Il reconnaît la nécessité de baisser les coûts et n'est pas contre les trajets en train ; c'est surtout la façon dont tout cela est mis en place, sans surveillance avec des enfants en bas âge.

Les parents ont besoin de savoir que les enfants sont pris en charge de façon plus encadrée. Il lui semble compliqué que le chauffeur de bus puisse veiller sur tout le monde en même temps (ceux à l'intérieur et ceux à l'extérieur du bus). Les quais et l'environnement autour de la gare ne sont pas sécurisés et on peut aussi imaginer un enfant sortant à la mauvaise gare. Les enfants fréquenteront une ligne régulière empruntée par d'autres usagers qui n'auront ni la charge ni la responsabilité de ces enfants.

Si on peut assurer qu'une personne sera à la gare pour gérer les entrées et sorties du train ainsi qu'un accompagnant dans le train, alors pourquoi pas revoir sa position.

Il relève aussi la durée du trajet à pied lorsque l'accès aura été sécurisé entre le village et la gare qui semble incompatible avec des enfants plus petits. Les enfants du CO le font mais ils sont plus grands.

Pour Lessoc, Boris Fringeli confirme que la route communale entre le village et la gare nécessite une adaptation pour être sécurisée. Une étude complète a été réclamée et un grand travail a déjà été accompli.

Cédric Privet précise que le bureau CSD ingénieurs est mandaté pour étudier le cheminement village-gare. Le Conseil communal pensait qu'une simple réduction du gabarit en créant un espace pour les piétons serait possible mais les règles mises en place par le canton sont strictes. La vitesse ne peut également pas être abaissée si facilement. Le projet prévoit une bande de séparation entre la route et un espace piétons/vélos avec un impact de 3m d'un côté pour leur permettre de croiser. Le projet devient conséquent, avec également le remplacement des conduites et de l'éclairage public pour une remise à neuf des installations vétustes.

La Commune a reçu des devis estimatifs pour l'établissement d'une demande préalable puis la mise à l'enquête ; c'est une procédure assez longue pour aboutir à un projet complet. Aucune date n'est fixée pour la réalisation potentielle des travaux : cela dépendra de la suite de la procédure et de la facilité avec laquelle les services cantonaux aborderont ou non le projet.

Joël Rey souhaite connaître le prix estimatif du budget. Ce montant ne peut pas être communiqué ce soir car d'autres acteurs doivent être intégrés au dossier (pro vélo, plan directeur cantonal avec une piste cyclable et une participation du canton...).

Ce qui est certain et protocolé ce soir : les enfants de Lessoc scolarisés de la 1H à la 8H ne se rendront pas à pied à la gare de Lessoc tant que le tronçon n'aura pas été sécurisé.



En discutant avec le directeur Samuel Favre, ce dernier a proposé que cette information officielle destinée aux parents d'élèves scolarisés se fasse par le secrétariat des écoles via l'application Klapp. La quinzaine de parents qui ont refusé l'application ont reçu ce courrier par pli postal. Les TPF ne sont revenus vers la Commune que le 27 novembre pour la raison suivante : la commune a demandé que les élèves les plus éloignés de Neirivue disposent d'au moins une heure complète de pause entre deux trains, et avec les horaires actuels cela n'est pas possible pour les Sciernes et Allières.

Aussi, les TPF ont étudié la possibilité de rejoindre Allières avec leurs rames. Le MOB a mis des mois à accorder l'autorisation pour des courses d'essai qui se sont faites en novembre seulement. Dès ce moment-là, les TPF ont proposé cette première étape qui concerne les 5H à 8H qui vont à Neirivue. Lors de cette rencontre, ils ont proposé une alternative pour que les élèves de Lessoc puissent aussi prendre le train. Les TPF doivent encore obtenir la concession pour emprunter les rails du MOB jusqu'à Allières. Dans l'intervalle, en janvier, les élèves des Sciernes et Allières seront reconduits par un bus qui remplace le train qui part trop tard à midi et à 16h. Dès obtention de la concession, ce sont les TPF qui monteront jusqu'aux Allières.

Boris Fringeli assure que la Commune prévoit des surveillants en place de manière permanente à Lessoc et à Neirivue pour le trajet gare/école. C'est une mesure d'accompagnement logique. La commune fait des économies en passant à la ligne mais pas au détriment de la sécurité.

Jessica Schneider relève que le courrier ne mentionnait pas la présence de surveillants à la gare de Lessoc. Boris Fringeli précise que cela concerne les habitants des autres villages car les parents sont responsables du chemin entre la maison et le lieu de transport. Lessoc est une exception jusqu'à la sécurisation de la route.

Yves Pasquier demande s'il y a un plan avec un surveillant par nombre d'enfant ? Boris Fringeli répond par la négative. Actuellement les enfants rejoignent les lieux de transports à pied : ils sont accompagnés au début puis seuls. Ils se rendront à Neirivue avec 2 surveillants, cela semble largement suffisant. Le chemin entre la gare et l'école de Neirivue se trouve désormais en zone 30km/h. Il n'y a pas de route à traverser, pas de route cantonale à longer. La situation sera encore meilleure lorsque la gare aura été déplacée à proximité du passage Arc-en-ciel. Pour Lessoc, il s'agit d'élèves de 5H à 8H pour le moment donc la commune n'est pas tenue de mettre des surveillants mais elle le fera quand même. Le matin, le chauffeur de bus attendra le départ du train pour repartir. Il peut garder les enfants dans le bus puis ils sortiront avant l'arrivée du train. Pour l'après-midi, la Commune met en place une surveillance quotidienne.

Rachel Rey relève le coût de ces accompagnateurs-trices qu'il faudra trouver. Boris Fringeli a confiance et lance un appel aux intéressés pour effectuer ces surveillances et/ou mettre en place un Pedibus. Les enseignant-e-s ont été approchés mais des personnes supplémentaires seront nécessaires. Boris Fringeli rappelle que les enseignant-e-s sont déjà défrayés lorsqu'elles effectuent une surveillance au-delà des 10 minutes obligatoires.

Jean-Marc Both relève la complexité de la commune de par son territoire pour le transport des enfants. Il se demande s'il ne serait pas judicieux que les enfants soient inscrits à l'AES avec la prise en charge des repas de midi. Boris Fringeli indique que la journée continue n'est pas à l'ordre du jour dans le canton. Jean-Marc Both demande le temps effectif d'école l'après-midi : cela représente deux périodes, soit 100 minutes.

Christine Sauterel indique que les périodes d'école ne peuvent pas être modifiées. Il appartient aux parents de décider s'ils souhaitent inscrire leur enfant à l'AES. Ce dernier ne sera toutefois pas assez grand pour accueillir tout le monde.

Christa Trolliet, habitante des Sciernes, rejoint les inquiétudes de Monsieur Chevigny. Elle souhaite savoir si les enfants devront changer de train à Montbovon. En janvier 2025, le matin et l'après-midi, les enfants changeront de train à Montbovon sur le quai d'en face avec surveillance pour les petits. A midi et en fin d'après-midi, le train continuera sans changement jusqu'aux Allières. Des accompagnants seront présents dans les deux trains pour les plus petits de manière permanente.

Anita Liard revient sur une question qu'elle a posée lors d'une assemblée communale précédente ; elle souhaite connaître le nombre d'accompagnants pour le nombre d'enfants. Pour elle il y a des problèmes dans les transports publics. Boris Fringeli précise que, pour les 5H à 8H, il n'y a aucune prérogative donc il n'y aura pas d'accompagnant dans le train. Des caméras de surveillance sont

installées dans les trains et dans toutes les gares. Les TPF martèlent que leur priorité est la sécurité : d'après eux, les transports par train sont encore plus sûrs que le bus.

Quentin Chevigny entend le discours mais estime qu'on ne peut pas se reposer sur les caméras dont les images ne sont visionnées qu'à la demande lors de problèmes intervenus. Il y a la sécurité mais aussi toutes les incivilités : sans surveillance, les enfants n'ont pas de limites. La solution du rail n'est pas mauvaise en soi mais il va y avoir à terme des petits enfants. Boris Fringeli le répète : les petits enfants seront accompagnés par une personne adulte responsable.

Pour mémoire, les trajets Montbovon-Neirivue durent 7 minutes, Lessoc-Neirivue 4 minutes et Albeuve-Neirivue 2 minutes. Ce sont de courts trajets. Il a confiance en notre jeunesse et nos enfants. Quentin Chevigny demande si, une fois que tout sera en place, les élèves de Lessoc auront bien une heure complète de pause à domicile. Boris Fringeli confirme : au moins une heure complète entre deux trains pour les enfants d'Allières, donc largement plus d'une heure pour les Lessocois.

Jean-Pierre Currat revient sur ce qui a été annoncé précédemment : une économie de CHF 200'000 sur le projet final. Est-ce que la Commune a inclus le coût de la sécurisation de l'accès village-gare Lessoc ? Boris Fringeli répond par la négative. Le conseil communal souhaite faire le maximum pour que ces coûts soient pris en grande partie par le canton. On ne peut pas présenter des chiffres sans connaître le montant des subventions. Jean-Pierre Currat n'est pas convaincu de l'économie annoncée ci-dessus et estime qu'il ne faut pas faire des promesses qu'on ne peut pas tenir.

Bernard Fragnière demande pour quelle raison le bus qui part de la fontaine de Lessoc ne va pas directement jusqu'à Neirivue. Boris Fringeli indique que cette décision a été prise par souci d'égalité de traitement entre les villages. À la proposition d'acheter un bus par la commune, Boris Fringeli indique que les règles en la matière sont désormais trop strictes. Bernard Fragnière estime le tronçon village-gare à en tout cas 1mio.

Christine Sauterel souhaite savoir si le budget présenté tient compte de ces modifications. Boris Fringeli rappelle que la solution actuelle est intermédiaire et les économies sont moindres au départ. Une fois que tous les élèves emprunteront le rail, l'économie sera plus conséquente.

Fabien Beaud demande des précisions quant à la présence de surveillants sur les quais de gare : Boris Fringeli répète qu'il n'y aura effectivement pas de surveillants aux gares d'Allières, les Sciernes, Montbovon, Albeuve et à Lessoc non plus lorsque le trajet aura été sécurisé. A Neirivue il y aura un accompagnement pérenne entre la gare et l'école et vice-versa. Par contre, les accompagnants seront présents dans le train dès 2025 pour les 1H à 4H. Boris Fringeli rappelle qu'actuellement les enfants attendent déjà le bus sans surveillants. Les trains abaissent leur vitesse en arrivant en gare.

Boris Fringeli sera contraint de mettre fin au débat si les remarques deviennent stériles.

Christine Sauterel comprend que le passage au train fasse peur. Il est aussi de la responsabilité des parents d'œuvrer pour mettre en place un Pedibus. La commune peut assurer la coordination.

Stéphanie Cettou souhaite savoir pourquoi l'entrée en vigueur est prévue en janvier prochain. Pour le Conseil communal il était judicieux de prévoir le changement en deux étapes en commençant par les plus grands. La première étape en janvier 2024 avec les grands servira d'expérience et permettra de prendre du recul pour le passage des plus petits.

Yvan Fragnière relève 30 minutes de décalage avec l'horaire du bus menant les enfants à Albeuve par rapport à ceux de Neirivue. Il s'interroge également sur le fait de prévoir ce changement avant le déplacement de la gare de Neirivue, obligeant les enfants à traverser une zone artisanale pour rejoindre l'école. Il a été demandé d'établir un budget en continuant avec les bus lorsqu'il y aura la nouvelle école : cela n'a jamais été fait.

Boris Fringeli précise que finalement c'est le moment de faire le changement et de le faire en deux étapes. Nous aurons le loisir de faire un bilan après quelques mois. C'est une bonne chose mais nous comprenons tous que les changements amènent des inquiétudes.

Jessica Schneider se demande pour quelle raison cette décision n'a pas fait l'objet d'une votation communale. Boris Fringeli précise que la loi scolaire stipule qu'un enfant dès la 1H peut marcher jusqu'à 2.5 km jusqu'à un point de transport.

Pierre Oberson s'interroge quand aux rôle et responsabilité des accompagnants. Boris Fringeli rappelle qu'il y a des professionnels mandatés par les TPF qui assureront les trajets la première semaine. Pour la suite, un travail équivalent sera demandé, soit de veiller à la sécurité des enfants lorsqu'ils entrent et sortent du train ainsi que l'accompagnement gare-école et école-gare à Neirivue. Les TPF et la commune sont co-responsables.

Pierre Portner indique qu'il a habité longtemps à Berne où ses enfants se rendaient seuls à l'école au centre-ville en empruntant le tram avec un changement à la gare de Berne. Il relève un problème une seule fois et un peu de chahutage mais estime qu'il faut faire confiance aux enfants.

Rachel Rey pense qu'il faudra faire le point dans quelques mois et se remettre en question, autant les parents que la commune, pour trouver des solutions aux éventuels problèmes relevés.

Boris Fringeli met fin à la discussion et rappelle qu'il s'agit d'une information et qu'il n'y a pas de vote à ce sujet.

### **Zone 30 km/h Neirivue**

Raphaël Beaud souhaite connaître le coût total de la mise en zone 30 km/h à Neirivue. Il estime que cette zone limitée est inutile car personne ne la respecte. Cédric Privet précise que les études prouvent que les 30km/h sont utiles notamment de par la pose des chicanes. Christine Sauterel ajoute qu'il serait bien de mettre le radar pédagogique dans le village de Neirivue et plus particulièrement au Planchamp. Lors de la pose du radar pédagogique à Neirivue, la vitesse moyenne relevée était de 27km/h. Si la vitesse moyenne avait été supérieure, la commune aurait dû prendre d'autres mesures plus contraignantes. Cette zone permet désormais d'avoir une base légale pour intervenir en cas d'excès constatés.

Pour le futur chemin des écoliers, un tout-ménage sera adressé aux entreprises et riverains pour attirer leur attention sur la présence de nombreux enfants dès janvier 2024.

*NB : le budget prévoit un montant de CHF 39'000.- pour la zone 30km/h de Neirivue. A ce jour, la commune a payé CHF 12'000 (coûts d'ingénieur) et CHF 4'800 (coût des travaux). Reste à recevoir la facture pour la signalisation (CHF 18'000) et le marquage (CHF 3'000) qui sera effectué au printemps en fonction des conditions météorologiques.*

### **Cartes journalières**

Gilberte Portner indique que les cartes journalières ne sont plus disponibles au home de l'Intyamon. Comme expliqué dans le bulletin, les CFF proposent désormais une nouvelle version. Pour les personnes peu à l'aise avec Internet, le guichet communal est à disposition pour les commandes.

### **Proposition d'économie**

Jessica Schneider propose deux options à la commune pour réaliser des économies : imprimer le bulletin communal sur du papier recyclé et cesser le passage de la balayeuse 2x par an dans les villages, travail qu'elle estime peu utile. Boris Fringeli rappelle que sans le passage de la balayeuse, les grilles peuvent se boucher avec le risque d'inondation que cela représente. Corine Sigrist précise que le papier recyclé est plus onéreux que celui utilisé actuellement.

### **Activités destinées aux seniors**

Claude Marguet remercie le Conseil communal et plus particulièrement Corine Sigrist et la commission des seniors pour tout ce qui a été mis en place pour ces derniers. Il les invite à y participer.

### **Fermeture définitive d'un sentier à Neirivue**

Anita Liard revient sur la fermeture du sentier officiel reliant Neirivue à la Carrière de l'Evi qui sera définitivement fermé. L'itinéraire officiel passe désormais par le Poucrêt pour rejoindre la carrière de l'Evi. Elle ne comprend pas par où passer en cas de tirs car au-dessus il y a deux panneaux indiquant que la route ne doit pas être empruntée en cas de tirs. Boris Fringeli rappelle que la société de tir Haut-Intyamon a regroupé ses activités à Neirivue où il y a désormais plus de tirs. Il y a lieu de respecter les normes en vigueur dictées par l'officier fédéral de tir. Les panneaux n'ont pas été mis au bon endroit.

Jean-Marc Beaud rappelle que l'officier a obligé de poser 6 panneaux. Un panneau à la chapelette et un à la carrière. Effectivement tout en haut sur la route forestière il y a un panneau interdiction de passer en cas de tir. L'officier est rigoureux, il ne faut pas passer en cas de tir.

### **Transports scolaires**

Stéphanie Cettou trouve la communication pour les transports peu claire et demande si des compléments d'information sont prévus. Boris Fringeli rappelle que la sécurité est la priorité. Le Conseil communal se tient à disposition pour toute remarque sur le fonctionnement à la rentrée.

Boris Fringeli remercie les participants, ses collègues du Conseil communal ainsi que le personnel communal et souhaite à toutes et tous de belles Fêtes de fin d'année.

Plus personne ne demande la parole. L'assemblée est levée à 23h16.

Au nom de l'assemblée communale

La Secrétaire  
Laura Barthe



Le Syndic  
Boris Fringeli

